



*Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron*

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20220630-20220616-DE
Reçu le 07/07/2022

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 30 juin 2022

Date de convocation : le 17 juin 2022

Date d'affichage : le 17 juin 2022

Nombre de membres au Comité Syndical: 50

L'an deux mille vingt deux, le trente du mois de juin, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES – Alain ANGLES – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAIGNAC – Jean François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Jean Louis GRIMAL – Claude HENRY – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Anice SASSI – Roland JOFFRE - Bernard VERDIE

Etaient absents ou excusés : 25 Dont 2 ont donné procuration

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2022/06/16

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX ELECTRICITE

ZAC de Bourran
12 rue de Bruxelles
BP 3216
12032 RODEZ cedex 9
05 65 73 31 60
sieda@sieda.net
www.sieda.fr



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2022/06/16

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX ÉLECTRICITÉ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20220630-20220616-DE
Recu le 07/07/2022

Monsieur le Président rappelle que le SIEDA est l'autorité organisatrice des services publics de la distribution d'électricité et exerce la compétence mentionnée à l'article L.2224-31 du CGCT.

Dans le cadre de cette compétence le SIEDA a signé avec ENEDIS et EDF un contrat de concession pour le service du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité. Dans le cadre de ce contrat le SIEDA reste maître d'ouvrage de certains travaux d'électrification rurale, qui sont :

- Extensions
- Renforcements
- Sécurisations
- Dissimulations

Pour réaliser ces travaux, le SIEDA conformément au code de la commande publique lance et attribue des accords - cadres à bon de commande dans le cadre de lots géographique.

Les contrats en cours arrivent à échéance au 31 décembre 2022, aussi Monsieur le Président propose au Comité Syndical de lancer une consultation pour allouer les contrats pour les travaux à venir en 2023 - 2024 - 2025.

Monsieur le Président indique que cette procédure formalisée consistant en une mise en concurrence avec négociation possible, prendra la forme d'un accord cadre à bon de commande alloti en lot géographique pour la conception et la réalisation des travaux de dissimulations, de renforcements, d'extensions et de sécurisation du réseau de distribution publique d'électricité et des réseaux voisins tels que les réseaux de télécommunication (cuivre ou fibre) et éclairage public.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de l'autoriser à lancer cette consultation. Il rappelle que la Commission d'Appel d'Offre intervenant dans la procédure sera celle élue lors du Comité Syndical du SIEDA le 02 décembre 2021 (Délibération 20211203).

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à lancer une procédure formalisée alloti en lot géographique pour la conception et la réalisation des travaux de dissimulations, de renforcements, d'extensions et de sécurisation du réseau de distribution publique d'électricité et des réseaux voisins tels que les réseaux de télécommunication (cuivre ou fibre) et éclairage public. La commission d'appel d'offre élue en décembre 2021 sera réuni dans le cadre de cette procédure.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification
Du 6 Juillet 2022

